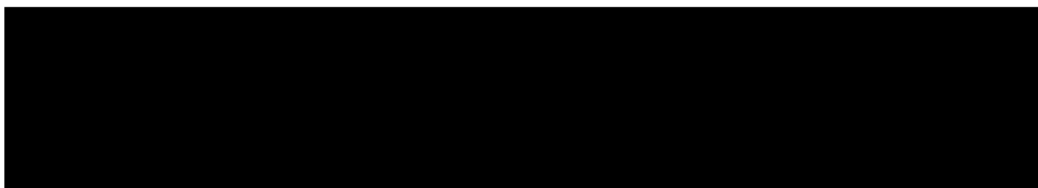


PAR COURRIEL

Québec, le 9 janvier 2025



Numéro de dossier : 2501002-352

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès, reçue en date du 7 janvier 2025 visant à obtenir copie des documents permettant de connaître l'aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) à l'École de Joaillerie de Montréal (E. J. M.), pour les années 2019 à 2025 inclusivement, notamment dans le cadre des programmes « Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art », « Aide aux projets », « Aide au développement des infrastructures culturelles » et tout autre programme ou mesure de soutien applicables en lien avec le MCC.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2319, poste 7127
Télécopieur : 418 380-2320
www.mcc.gouv.qc.ca